

# AVIS

Novembre  
2011



à la population de Quincy-Voisins



► Facturation des services communaux : Le prélèvement automatique pour plus de facilité



P.2

► Elections sénatoriales : les résultats de la Seine et Marne



P.2

► Le terrain de football en synthétique : Une très belle réalisation



P.4

# Oui, pour une maison de retraite à Quincy-Voisins !



Ce logo rappelle que la ville de Quincy-Voisins rejette l'accord général sur le commerce et les services (AGCS) qui prévoit la privatisation des services publics.

L'équipe de la majorité municipale s'est engagée, dans le cadre des projets municipaux, à faciliter la création d'une maison de retraite sur la commune de Quincy-Voisins. Un terrain lui a été réservé dans le cadre de l'aménagement du « CHAMP MADAME », situé en face du stade de football avenue Foch.

C'est une nécessité ; celles et ceux qui aujourd'hui cherchent une solution d'hébergement pour leurs aînés le savent bien. Mais l'Agence Régionale de la Santé s'y oppose ; comme elle s'oppose au maintien de la santé de proximité en traitant les patients comme de vulgaires clients. Notre santé n'est pas une marchandise, nous ne sommes pas des consommateurs !

Pour la réalisation d'une maison de retraite sur la commune de Quincy-Voisins, **vous pouvez signer une pétition en mairie ou chez les commerçants de Quincy-Voisins.**



## ACTU !

### En Bref, le point sur les élections sénatoriales

Le conseil municipal de notre commune a désigné 15 « grands électeurs » qui ont participé au scrutin départemental à MELUN.

Pour notre Département 6 sénateurs étaient à élire à la proportionnelle.

La liste d'Union de la Gauche obtient 3 sièges : Monsieur Vincent EBLE (PS), Madame Nicole BRICQ (PS) et Monsieur Michel BILLOUT (PCF) (sans changement).

La liste UMP 3 sièges : Monsieur Jean-Jacques HYEST, Monsieur Michel HOUËL, Madame Colette MELOT (sans changement).

A noter que la liste de gauche gagne 222 voix par rapport au dernier scrutin de 2004.

A n'en pas douter, les réformes de l'intercommunalité, le gel des recettes communales ont pesé sur ce vote de protestation des élus locaux.

Au niveau national cette poussée de la gauche au Sénat s'est traduite par l'élection de Monsieur Jean-Pierre BEL (socialiste) : une première depuis 1958 !

# Facturation des services municipaux : Le prélèvement automatique pour plus de facilité



Simple, pratique, sûr, afin d'alléger vos démarches, la municipalité vous propose le prélèvement automatique pour régler vos factures.

**Cette facilité vous est offerte dans un premier temps si vous êtes usager des prestations municipales suivantes :**

- ▶ Restaurant scolaire
- ▶ Accueil du matin et du soir
- ▶ Centre de loisirs du mercredi et des vacances

### Un service simple, pratique et gratuit

Le prélèvement automatique permet, avec votre autorisation écrite, de prélever sur votre compte la somme correspondant aux consommations de votre enfant pour les prestations municipales. Vous êtes enfin libéré des formalités habituelles : plus de chèques à établir et à poster, plus de déplacements, ni de frais d'envois. Vos règlements se font en toute simplicité.

### Un moyen sûr : votre autorisation écrite est nécessaire

Il n'y a pas de prélèvement possible sans votre autorisation écrite. Pour y souscrire, vous devez remplir et signer un contrat financier et un formulaire d'autorisation de prélèvement qui est à retirer en mairie dans les services concernés. Vous devez ensuite le retourner au service accompagné d'un relevé d'identité bancaire (R.I.B).

### A tout moment vous pouvez résilier ou modifier votre prélèvement

Si vous le souhaitez, le prélèvement automatique peut être interrompu à tout moment par un simple courrier signé à adresser ou à déposer en mairie, un mois avant la prochaine date de prélèvement.

### Vous gardez le contrôle de vos factures

Chaque mois, environ 10 jours avant la date de prélèvement, votre facture

détaillée habituelle vous est adressée. Elle vous indique le montant du prélèvement et la date précise à laquelle il intervient. Ce délai vous permet de vérifier votre facture et en cas de problème de prendre contact avec le service.

Il vous appartient, par ailleurs, de vous assurer que votre compte est bien approvisionné. En effet, après rejets de prélèvement, nous mettrons fin au mode de paiement par prélèvement automatique.

Une fois le prélèvement effectué, vous conservez un droit de régularisation comme c'est le cas actuellement. Ainsi, en cas d'erreur dans la facturation, un remboursement s'il doit avoir lieu, sera opéré par le Trésor Public.

## EXTRAITS DU

### COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2011

Ceux-ci continuent d'être disponibles sur le site Internet de la mairie :

[www.quincy-voisins.fr](http://www.quincy-voisins.fr)

#### Décisions modificatives budgétaires

- Budget assainissement : 1 367 € pour prendre en compte les intérêts courus non échus – Vote à l'unanimité
- Budget général : il s'agit de réajuster des crédits pour compléter divers comptes – Vote à l'unanimité.

#### Subventions supplémentaires à deux associations

- 1000 € à l'association « Dhuis en scène »
- 150 € à l'association « In vélo Veritas » - Vote à l'unanimité

#### Rapports annuels des services « Eau » « Assainissement » et « Syndicat Intercommunal d' Assainissement »

- Monsieur Denis LEMAIRE présente les différents rapports.

#### Vente de 2 parcelles pour une superficie de 200m2 – prix : 730 € - Vote à l'unanimité

#### Convention d'adhésion au Fonds de Solidarité Logement avec le Département

- La participation communale demeure identique depuis 2006 : 3€ par logement social soit une dépense prévue de 261 €

#### Taxe d'aménagement

- La TLE est remplacée par la Taxe d'Aménagement (TA)
- Taux fixé par la commune : 5 %

#### Taxe sur la consommation finale d'électricité

- La recette perçue par la commune ne portera plus que sur la consommation alors qu'auparavant la taxe portait également sur le coût des abonnements.
- Il est à prévoir une baisse de recettes pour la commune. Le conseil municipal décide de choisir le coefficient 8. Vote à l'unanimité.

#### Approbation du compte rendu annuel de la ZAC de Ternoy

- Des contacts avec divers prospects ont pu être réalisés. Cependant, compte tenu du coût des fouilles archéologiques supporté par l'opération il convient de privilégier la vente en un seul lot de 5 ha.
- Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité adopte le compte rendu d'activité.

#### Prolongation de la durée de la concession

- Il convient de proroger la durée de celle-ci de 3 ans afin de pouvoir réaliser la vente. Vote à l'unanimité

#### Ecole de sports

- Reconduction de la convention avec le Département afin de bénéficier d'une subvention – Vote à l'unanimité

#### Avis du conseil municipal sur le Plan Stratégique Régional de Santé

Considérant que la commune de Quincy-Voisins est attachée au service public de santé, seul moyen de garantir l'égalité d'accès aux soins et de lutter efficacement contre les inégalités ;

Considérant l'absence de moyens donnés aux priorités affichées ;

Considérant que le Conseil Municipal de Quincy-Voisins s'oppose aux fermetures des services et aux réductions d'effectifs pour des raisons strictement comptables ;

A l'unanimité le Conseil Municipal de Quincy-Voisins émet un avis défavorable sur le projet de plan stratégique régional de santé (PSRS).

#### INFORMATIONS :

- Monsieur le Maire rapporte l'avis du Préfet qui expose sa position sur l'intercommunalité : il ne souhaite pas imposer aux communes des choix qu'elles ne désireraient pas. Il a proposé à Monsieur Michel HOUEL Président de l'Association des Maires de Seine et Marne de proposer un nouveau schéma.
- Monsieur le Maire a signé le permis de construire pour l'aire d'accueil des gens du voyage situé en face de l'entreprise Bennes Services. Il rappelle qu'un paysagement adapté devrait permettre d'isoler favorablement l'aire d'accueil de la bordure de la route (ex Nationale)



## Inscriptions sur les listes électorales

Les nouveaux habitants sont invités à s'inscrire sur les listes électorales en mairie **avant le 31 décembre 2011** munis de leur carte d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois. Par ailleurs, les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune doivent indiquer leur nouvelle adresse avant le 31 décembre 2011.

### [Le groupe de l'Avenir de Quincy-Voisins](#)

La liste de l'Avenir de Quincy-Voisins n'a pas transmis sa contribution pour le mois de novembre 2011

## PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL



**Vendredi 25 novembre 2011 à 20h30,  
en Mairie**



## TAUX FISCAUX TAXE HABITATION TAXE FONCIERE 2011

En application de la réforme de la fiscalité locale adoptée par la loi de finances pour 2010, et notamment la réforme de la taxe professionnelle, pour la taxe d'habitation, la commune intègre la part départementale et une quote part des frais d'assiette (perçus par l'Etat). Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la commune intègre la part de la Région et une quote part des frais d'assiette (perçus par l'Etat). Cela explique que les taux paraissent en forte augmentation alors que la somme due par le contribuable devrait être constante.

### Taxe d'habitation

Taux communal 2009	Taux communal 2010	Taux départemental + frais assiette	Nouveau taux communal
12.47 %	12.47 %	7.72 %	20.19 %

## Le terrain de football en gazon synthétique : une très belle réalisation livrée dans des délais courts

Jeunes et moins jeunes ont eu le plaisir de pouvoir s'adonner à la pratique de leur sport favori sur le nouvel équipement mis à disposition deuxième quinzaine de septembre, cela grâce à la qualité du travail et à la réactivité des entreprises PIAN, CITEOS, SERPEV et FIELDTURF. Ces deux dernières ayant à leur actif des réalisations à CLAIREFONTAINE et au CAMP DES LOGES.

Le choix d'un terrain en gazon synthétique s'est naturellement imposé car c'est la seule véritable réponse aux problèmes que subissent les terrains traditionnels trop souvent dés herbés et boueux.

Ce nouvel équipement permet d'améliorer le confort dans la pratique du sport, offre la possibilité d'organiser plus fréquemment des entraînements, des matchs, des stages et des tournois en raison de l'absence de réensemencement qui entraînait auparavant une fermeture des terrains.

Le recouvrement synthétique de dernière génération a l'avantage de pouvoir utiliser le terrain une cinquantaine d'heures par semaine, là où le gazon naturel n'en permettait qu'une vingtaine. Les techniciens estiment qu'un terrain synthétique multiplie la fréquentation d'un terrain classique par 3. Le volet entretien est également avantageux vu qu'il suffit de brosser les surfaces une fois par semaine et de les égaliser une fois par an.



Avant les travaux à la fin de l'automne



Le terrain en gazon synthétique une fois livré